



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-07-19

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
COMMUNAL SIS 198 RUE DROITE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron est propriétaire d'un local commercial sis 198 rue Droite à Sisteron (04200),

CONSIDERANT que la Poste, dans le cadre de travaux de réhabilitation du bâtiment qu'elle occupe, place de la République cherche un local où s'installer pour poursuivre son activité et maintenir la continuité du service public,

CONSIDERANT que ce local 198 rue Droite est actuellement vacant, la Poste souhaite y installer son activité le temps des travaux.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention d'occupation au profit de la Poste pour une durée de trois (3) mois du 15 juillet 2023 au 15 octobre 2023.

ARTICLE 2 : la Poste occupera un local de 91m² au rez-de-chaussée du 198 rue Droite à usage de bureau de poste avec espace de vente et activités annexe pour un montant de 800€ par mois, charges comprises.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 05 juillet 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 05/07/2023 à 15h45

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2023 07 05-2023_07_19D